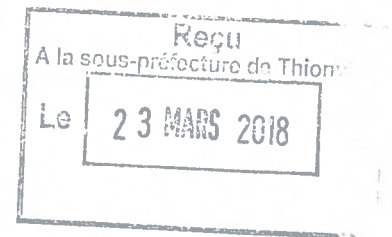


Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 14 mars 2018



Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 13
Membres ayant donné procuration : 3
Membres absents excusés : 4

L'an deux mille dix-huit le quatorze mars à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le six mars 2018, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h04.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, M. SAPIN, M. PERLATI et M. DE LAZZER

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. CORAZZA, M. JURCZAK, M. MEDVES et M. TARILLON

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET et M. LORENTZ

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES et M. GLODEN

Étaient absents (avec procuration) :

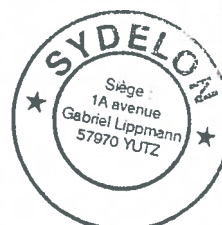
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme BUHAJEZUK donne procuration à M. DE LAZZER.

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI donne procuration à M. MEDVES.

Publié(e) le ..23.03.2018...
Notifié(e) le
Yutz, le ..23.03.2018.....
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.



Stéphanie SIEBERT

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : M. HERGAT donne procuration à M. PAQUET.

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE : M. FISCHER et M. FERRERO
THIONVILLE

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : M. CHEBBAH et Mme CORION

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. DE LAZZER (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

N° 2018-02

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu L'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015 a modifié les articles L 3312-1 et L 2312-1 du CGCT concernant le DOB qui doit se tenir, pour toutes les collectivités concernées, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE par un vote de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le **20 MARS 2018**
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le **21 MARS 2018**



Le Président,

Michel PAQUET

